



PREAVIS MUNICIPAL No 19 - 07

Sainte-Croix, le 10 mai 2019
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Caserne des pompiers Agrandissement et transformations intérieures

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de **CHF 553'850.00 TTC** destiné à financer les travaux d'agrandissement et les transformations intérieures de la caserne des pompiers sise Quartier du Progrès 30.

Préambule

Initialement située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville à la Rue Neuve 10, la caserne des pompiers est implantée sur la parcelle n° 674, Quartier du Progrès 30, depuis 2003.

En 2002, par l'intermédiaire du préavis municipal n° 736, un crédit d'un montant de CHF 1'903'000.00 a été accordé par le Conseil Communal pour la construction de ce nouveau bâtiment. Une subvention de CHF 899'500.00, par l'intermédiaire de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ci-après: ECA), a été octroyée.

Un montant de CHF 40'000.00 a été accordé en 2013 pour la rénovation des sols (étanchéité et application d'un revêtement en résine) conformément au préavis municipal n° 928.

Historique

La caserne construite en 2003 a été dimensionnée de façon à répondre aux besoins du service de défense contre l'incendie et de secours (ci-après : SDIS) pour le territoire de notre commune.

En 2014, une réorganisation des SDIS vaudois a été opérée et s'est modernisée en profondeur. L'effort de cette évolution s'est porté prioritairement sur l'accroissement de l'efficacité d'intervention des premiers secours permettant de garantir le parapluie sécuritaire de proximité sur l'ensemble du territoire.

Cela se traduit par la mise en place d'une organisation régionale des services de défense incendie et de secours et par le renforcement du potentiel opérationnel de première intervention. Cette nouvelle organisation s'appuie sur 29 SDIS régionaux dont chacun comprend un détachement de premier secours (ci-après : DPS) et un détachement d'appui (ci-après : DAP).

Suite à cette réorganisation, le SDIS Sainte-Croix est devenu le SDIS régional Sainte-Croix / Pied-de-la-Côte. Il regroupe les communes de Sainte-Croix, Bullet, Mauborget, Tévenon et Grandevent et possède deux casernes situées à Villars-Burquin et à Sainte-Croix.

Un contrat de prestations a été passé entre la Municipalité de Sainte-Croix et les communes partenaires du SDIS régional. Au niveau des locaux, une location annuelle des surfaces et volumes est perçue par la Municipalité de Sainte-Croix auprès des autres communes. Le montant de la location et donc de la participation des autres communes sera revue en conséquence des amortissements supplémentaires.

Constatations

Le cahier des charges du SDIS Sainte-Croix / Pied-de-la-Côte a été revu à la hausse, principalement pour les motifs suivants :

- Missions dans le domaine Atomique, Bactériologique et Chimique (ABC).
- Missions en rapport aux dégâts naturels et aux pollutions en rivières (pose de barrages).
- Interventions sur des véhicules à propulsion alternatives.
- Interventions de désincarcération lors d'accidents de la route.
- Standards d'intervention feu avec un matériel plus conséquent à déployer (ventilation palière et de cage, stop fumée, etc...).

Ces diversifications d'interventions engendrent une augmentation de véhicules et d'agrégats tels que : remorques, motopompes, échelles, berce, benne, chariot, barrage, matériel d'intervention divers, génératrice de secours pour relais radio, etc...

Le remplacement de plusieurs véhicules a déjà été effectué à ce jour et deux nouveaux camions vont être livrés entre 2019 et 2020. Ces derniers ont des gabarits plus importants et seront accompagnés de multiples agrégats qui occuperont des surfaces plus importantes.

Pour des raisons évidentes de coordination et d'activité, la caserne a également accueilli, en 2017, la colonne de secours ainsi que leur matériel d'intervention. Cette dernière, implantée au sous-sol de l'Hôtel de Ville dans l'abri de protection civile, n'a pas suivi le SDIS en 2003 lors du déménagement dans la nouvelle caserne. A l'heure actuelle, la présence logique dans la caserne de ce groupe d'intervention n'est plus à démontrer.

En conclusion, les locaux actuels sont devenus trop exigus et ne sont plus à même de permettre au SDIS Sainte-Croix / Pied-de-la-Côte, d'être réactif et performant. Un agrandissement est donc nécessaire.

Travaux projetés

Une réorganisation des locaux intérieurs, par l'intermédiaire de nouvelles distributions, sera créée en tenant compte du nouveau concept de caserne édicté par l'ECA. Ces modifications permettront d'optimiser la logistique du SDIS et bénéficieront d'une subvention communale.

But et descriptifs des travaux :

- Agrandissement de la caserne au nord par la création d'une travée supplémentaire pour garage abritant les véhicules et agrégats.
- Agrandissement du bâtiment au sud pour la création de 2 locaux de 9 m² chacun (décontamination et container déchets).
- Création d'un vestiaire « hommes » de 40.0 m² et d'un vestiaire « femmes » de 12.9 m².
- Création d'un local vélo au niveau supérieur (test physique des porteurs d'appareils respiratoires).
- Création d'un local « radio » au niveau supérieur.
- Création de trois locaux administratifs au premier étage pour Quartier-Maître (19 m²), Major (19 m²) et une salle de conférence Etat-Major + Formation (25 m²).

Détail des coûts

Afin de permettre l'élaboration de l'avant-projet, ainsi que le détail des coûts, un montant de CHF 21'000.00 TTC a été accordé au bureau d'architecte Gueissaz & Lopez SA par la Municipalité.

Le travail exécuté en 2018, qui représente une somme de CHF 6'200.00 TTC, a été financé par l'intermédiaire du compte 300.3185 du budget de fonctionnement 2018.

Le solde, à savoir CHF 13'750 HT ou 14'800.00 TTC, sont reportés dans le détail ci-dessous.

Elaboration de l'avant-projet	CHF	13'750.00
Travaux préparatoires (maçonnerie, électricité, chauffage)	CHF	16'200.00
CFC 211 Maçonnerie	CHF	62'400.00
CFC 214 Charpente	CHF	126'450.00
CFC 221 Portes sectionnelles	CHF	13'300.00
CFC 222 Ferblanterie couverture	CHF	36'200.00
CFC 223 Paratonnerre	CHF	4'100.00
CFC 225 Etanchéité	CHF	10'200.00
CFC 230 Electricité	CHF	25'200.00
CFC 240 Chauffage	CHF	17'100.00
CFC 250 Air comprimé	CHF	950.00
CFC 273 Fenêtres et portes extérieures	CHF	26'850.00
CFC 281 Résines	CHF	4'300.00
CFC 291 Architectes	CHF	83'550.00
CFC 292 Ingénieur civil	CHF	22'300.00
CFC 297 Ingénieur géomètre	CHF	5'000.00
Aménagements extérieurs (reprofilage + enrobés)	CHF	15'900.00
Frais secondaires (émoluments, taxes + frais de reproduction)	CHF	6'000.00
Divers et imprévus ~5 % sur CHF 489'750.00	CHF	<u>24'500.00</u>
Total HT	CHF	514'250.00
TVA 7.7 %	CHF	<u>39'597.25</u>
Total TTC	CHF	<u>553'847.25</u>
Total TTC arrondi	CHF	<u>553'850.00</u>

Montant estimatif de la subvention cantonale ECA : CHF 200'000.00 à +/- 20%

Planning

La phase de mise à l'enquête publique et d'appel d'offres sera réalisée de l'été 2019 jusqu'au printemps 2020. Ensuite, et tout en maintenant l'activité de ce service de secours, la réalisation de l'ouvrage pourra être exécutée afin de se terminer avant la saison hivernale.

Les travaux pourront être repoussés à une date postérieure si la procédure de demande de permis de construire (enquête publique, traitement des éventuelles oppositions et recours) devait prendre plus de temps.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre travaux d'agrandissement et les transformations intérieures de la caserne des pompiers;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 553'850.00**. Le compte 9143.19.07 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la subvention « ECA », par le compte 354.3311 sur une période maximale de 10 ans, la première fois au budget 2021.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 63'700.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente Chf 60'050.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



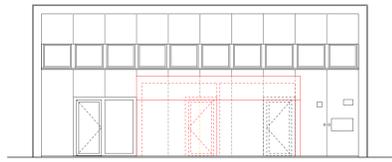
Le Secrétaire :



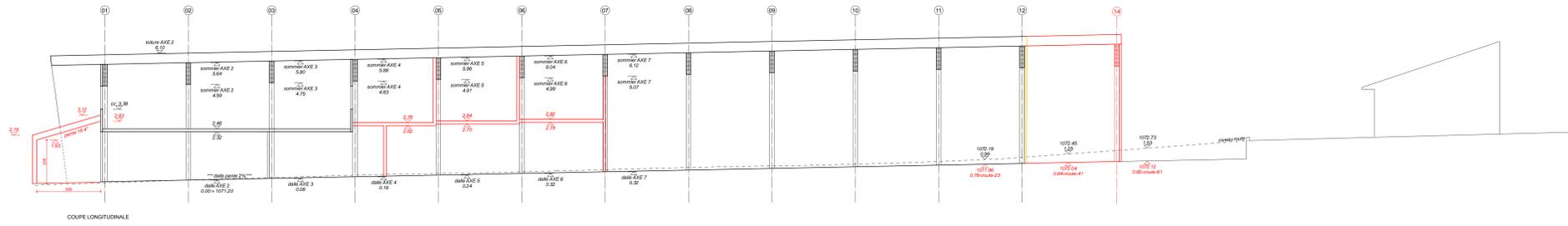
S. CHAMPOD

Annexe : Plan du projet A3

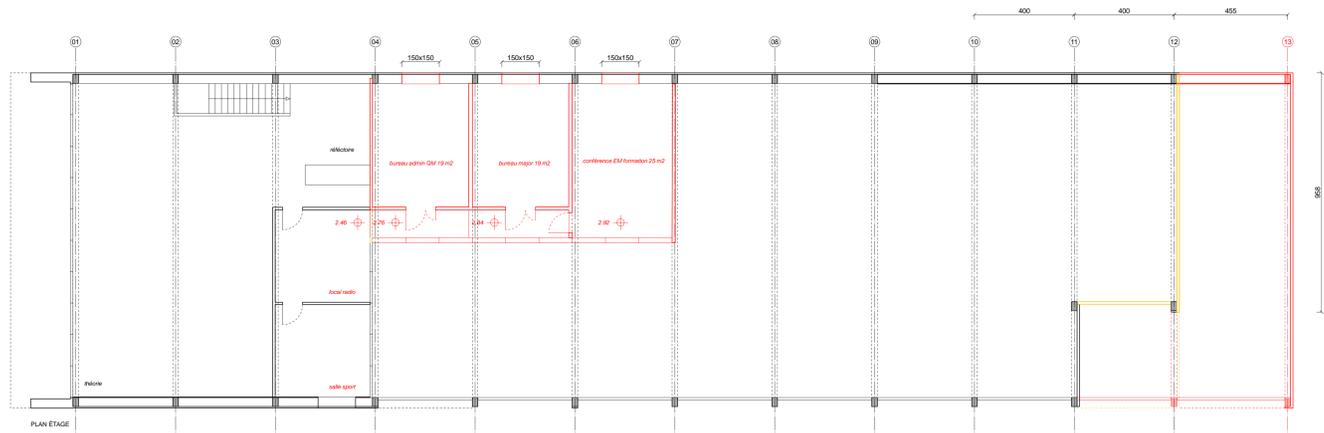
Délégué municipal : MM. Olivier Guignard et Cédric Roten, Municipaux



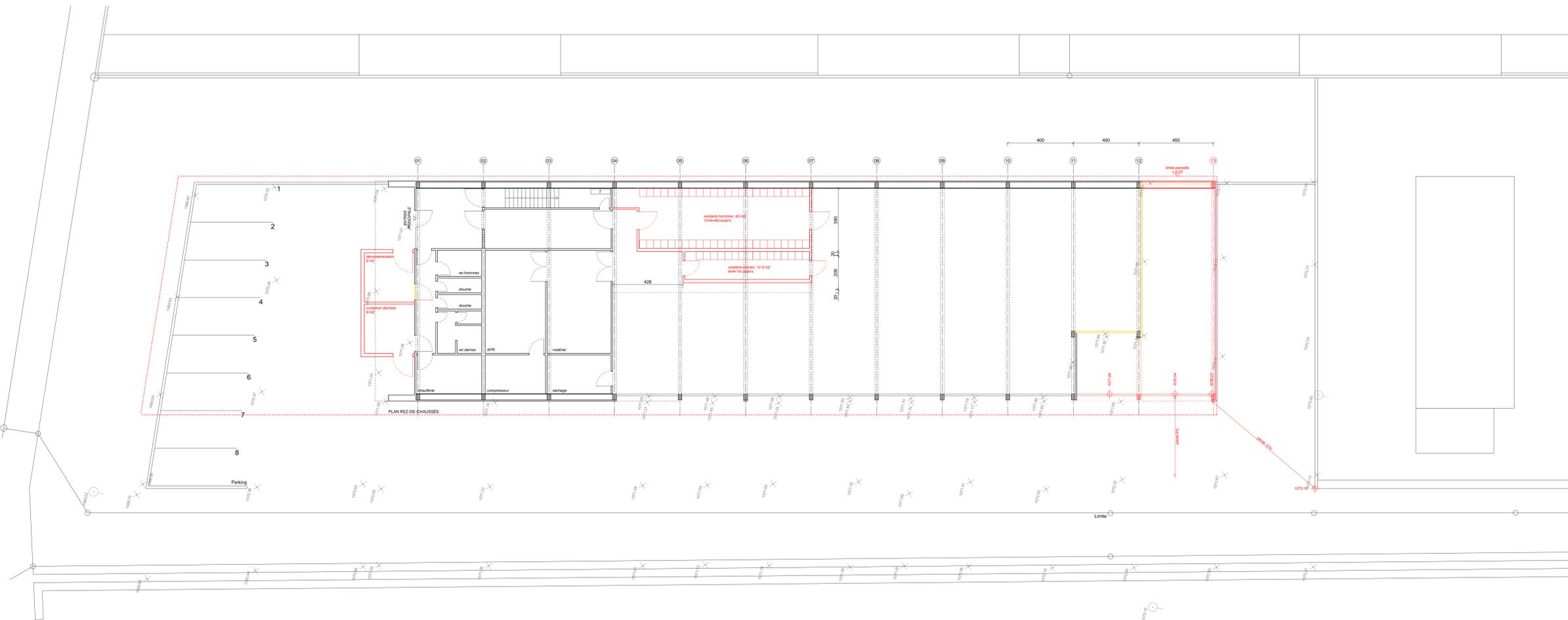
ELEVATION SUD



COUPE LONGITUDINALE



PLAN ETAGE



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

Agrandissement caserne SDIS	Form. A0	
Aménagement de vestiaires	dessin PL	
Garage-Cover	date: 14.02.2019	
	06.06.2019	
	06.01.2019	
	14.01.2019	
	13.01.2019	
	04.04.2019	
GUESBIAZ ET LOPEZ SA rue des Arts 11 - 4300 Bonne-Croix Tel. 024 454 23 12 - Fax: 024 454 43 90		SDIS